

OGM: le moratoire qui fait discuter

Domaine Public met en ligne aujourd'hui son nouveau site Internet, riche en forums de discussion et dossiers thématiques. Pour son lancement, il s'engage d'emblée dans le débat sur l'initiative soumise au vote populaire le 27 novembre prochain.

L'initiative populaire fédérale «pour des aliments produits sans manipulations génétiques», déposée le 18 septembre 2003, exige que «l'agriculture suisse n'utilise pas d'organismes génétiquement modifiés durant les cinq ans qui suivent l'adoption de la présente disposition constitutionnelle». Elle demande ainsi une interdiction pendant cinq ans d'importer des semences génétiquement modifiées et de cultiver en Suisse des OGM (organismes génétiquement modifiés). Après le rejet des Chambres, le peuple votera le 27 novembre.

Or, en juin 1998, celui-ci avait refusé une autre initiative opposée à la création d'animaux transgéniques, à la dissémination des organismes génétiquement modifiés dans la nature et aux brevets dans le domaine des plantes et des animaux. Tandis qu'en 1992, les Suisses avaient décidé d'inscrire dans la Constitution fédérale (art. 119 et 120) la primauté de la «dignité de l'être humain et de la créature». Ces articles interdisent notamment le clonage, le don d'embryons, la maternité de substitution, les interventions dans le patrimoine génétique des gamètes et embryons humains, la formation de chimères ou d'hybrides (fusion du patrimoine génétique hu-

main et non humain). En même temps, la Confédération fut chargée de légiférer sur l'utilisation du patrimoine génétique des animaux, plantes et autres organismes et d'assurer la protection de la diversité génétique des espèces animales et végétales.

C'est dans ce cadre que le Parlement a adopté en 2003 une loi sur le génie génétique (Gen-Lex) qui prévoit des procédures d'autorisation sévères pour la dissémination et la commercialisation des OGM, pour la protection de la diversité biologique et de la dignité de la créature, ainsi que le renforcement de la responsabilité civile et le devoir de déclaration de tout produit OGM.

Au cours du débat parlementaire déjà, la proposition d'introduire un moratoire fut rejeté. *Mais im Bundeshuus (Le génie helvétique)*, le film de Jean-Stéphane Bron, en racontait l'échec.

Les invités de notre forum s'expriment pour ou contre la nouvelle initiative. Ils nous disent pourquoi il vaut la peine d'attendre cinq ans ou ce qui rend ce délai nuisible, sinon inutile. Les opinions de nos correspondants sont d'ores et déjà disponibles sur www.domainepublic.ch. D'autres contributions et les réactions de nos abonnés enrichiront la discussion jusqu'à la date du scrutin. *md*

www.domainepublic.ch la même adresse pour un nouveau site

C'est le nouvel instrument de débat de DP. Entre papier et électronique, la volonté d'une pensée politique est plus que jamais d'actualité et cherche résolument la confrontation.

A gauche certes, mais ouvert également à tous ceux qui sont prêts à discuter leurs idées, par-dessus les partis pris.

Commenter, débattre, participer: ce slogan n'a pas pris une ride. Internet doit en revanche lui insuffler une vitalité nouvelle tout en s'enracinant dans l'indépendance des origines, garantie par ses abonnés.

Edito en page 3

Les paysans ne voient pas le bout du tunnel

Les paysans protestent contre Agriculture 2011 proposée par le Conseil fédéral. Ce plan quadriennal devrait amputer leur revenu d'un demi-milliard. Viendront s'ajouter, dès 2013, les défis lancés par l'OMC.

La politique agricole 2007-2011 soumise cet automne à consultation ne fait pas la révolution. Elle n'est que la poursuite et le renforcement de la profonde réforme entamée il y a une quinzaine d'années. Son mécanisme est connu. L'Etat desserre progressivement la réglementation du marché agricole. L'argent public destiné à soutenir les prix à la production est réorienté vers les paiements directs liés à la surface des domaines, l'effectif du cheptel et le comportement écologique des agriculteurs. Selon cette nouvelle formule, les subventions n'incitent pas à produire plus pour gagner plus. Elles sont admises par l'OMC.

Comme ses prédécesseurs, le nouveau programme augmente les paiements directs et diminue fortement le soutien du marché. L'essentiel des dépenses de soutien qui subsisteront ira à la production de fromage. En effet, les produits suisses ont toujours besoin de ce coup de pouce. Ils doivent encore baisser de prix pour être compétitifs sur le marché européen entièrement ouvert en 2007. Le programme 2008-2011 diminue en outre l'enveloppe financière globale (cf. encadré). L'Union suisse des paysans a vigou-

reusement protesté au lendemain même de la publication de ces chiffres. Elle demande des subsides inchangés.

Baisse de prix ?

Depuis l'entrée en force, en 1990, de la nouvelle politique, les prix payés aux agriculteurs ont chuté de 25%. L'alignement progressif vers les prix européens à la production voulu par Berne est donc en bonne voie. Mais l'Union suisse des paysans constate avec amertume que les consommateurs suisses n'ont pas profité de la baisse. Les prix à la consommation de l'alimentation ont progressé de 10% durant la même période. C'est le point noir de la réforme. Le Conseil fédéral le reconnaît. Les Suisses paient leurs produits agricoles nettement plus cher que les consommateurs européens. Mais les paysans sont loin d'en être les seuls responsables. Cette différence provient à plus de 70% de la transformation et de la distribution. Le gouvernement avoue implicitement son impuissance à corriger cette anomalie. Son rapport conclut sans audace: «Une politique plus incisive en matière de concurrence et l'entrée des discounters étrangers sur le marché suisse pourraient augmenter la pression sur les prix.»

Deuxième choc

La Suisse protège ses paysans par des droits de douane très élevés. La facture est payée par le consommateur. Elle ne figure donc pas dans l'enveloppe des dépenses agricoles de la Confédération. Les choses ne devraient pas changer au cours de la période 2008-2011. La Suisse est cependant consciente qu'elle sera contrainte par l'OMC de réduire ses protections à la frontière, qui sont les plus élevées au monde. L'abaissement tarifaire ne devrait pas intervenir avant 2013. Il devrait profiter, du moins on l'espère, aux consommateurs. La baisse du revenu paysan serait à peu près égale à celle générée par le nouveau programme quadriennal d'assainissement intérieur. Tout compte fait, le Conseil fédéral prévoit l'évolution suivante du revenu touché par l'ensemble des agriculteurs:

2001	2,99 milliards
2009	2,47 milliards
2013	2,02 milliards

Pour sauvegarder leur niveau de vie, les paysans devront donc partager ces montants globaux entre un moins grand nombre de personnes. Le Conseil fédéral préconise donc la diminution du nombre des exploitations, notamment par une modification du droit foncier rural. L'achat à la valeur de rendement de trop petites exploitations ne serait plus autorisé. Uniterre, l'antenne des paysans de Suisse romande, s'y oppose fermement. L'Etat ne devrait pas accélérer les réformes de structure. La diminution du nombre des exploitations devrait suivre le rythme normal de la retraite des paysans âgés.

Les organisations agricoles demandent une pause dans la réforme pour permettre aux paysans de reprendre leur souffle. Ils devront faire face aux tendances lourdes de la politique actuelle, tant intérieure qu'internationale: l'allègement des dépenses publiques et la pression grandissante, au sein de l'OMC, des pays exportateurs de produits agricoles. Sans parler de la nouvelle menace d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis.

at

Dépenses pour l'agriculture (en millions de francs)

	2000-03	2004-07	2008-11
Soutien du marché	3520	2623	1488
Paiements directs	9336	10061	11251
Enveloppe totale*	14029	14092	13458

L'enveloppe totale des dépenses agricoles de la Confédération, qui était pratiquement inchangée dans les deux programmes précédents, est amputée de 632 millions pour l'exercice à venir.

*Pour atteindre ce total, il convient d'ajouter aux deux grands types de subventions des dépenses destinées aux réformes de structure.

Une gestion défailante

La législation sur la prévoyance professionnelle (LPP) a connu sa première révision depuis sa naissance en 1982. Le Parlement a notamment abaissé de 7,2 à 6,8% le taux de conversion qui permet le calcul du montant de la rente en fonction du capital épargné. Il a également abaissé le revenu minimum d'accès à la prévoyance professionnelle, ouvrant ainsi les portes de la LPP à environ 100 000 nouveaux assurés. Par ailleurs les exigences de transparence dans la gestion ont été renforcées et les grandes fondations collectives, administrées le plus souvent par des compagnies d'assurance, sont dorénavant soumises à la gestion paritaire.

Malgré ces réformes, les critiques à l'égard du deuxième pilier, de l'opacité et de l'efficacité insuffisante de sa gestion, se font plus précises. Nous avons mentionné le diagnostic sévère d'un ingénieur vaudois, corroboré par d'éminents mathématiciens (DP n° 1662) : la méthode de calcul du taux légal de rendement et du taux de conversion se base sur des principes erronés qui pénalisent les assurés comme les rentiers. Il a mis au point un modèle qui intègre la volatilité des marchés et garantit de meilleurs rendements grâce à l'optimisation des risques.

Ce diagnostic est confirmé par un expert zurichois, le professeur Martin Janssen, qui enseigne l'économie des marchés financiers à l'Université de Zurich (*Tages Anzeiger*, 17 octobre 2005). Les caisses de pension pourraient encaisser chaque année 1 à 2 pour cent supplémentaires, soit 5 à 10 milliards de francs.

Plusieurs facteurs expliquent ce coulage, selon Martin Janssen. Tout d'abord, les avoirs du 2^e pilier sont administrés par un trop grand nombre de caisses qui ne disposent pas de la taille suffisante pour une gestion efficace. Des gestionnaires qui souvent croient savoir mieux investir et à meilleur compte que les banques. Et si

les caisses confient leurs capitaux à des instituts financiers, elles ne jugent pas de manière suffisamment critique le rapport qualité/prix des prestations fournies. Par ailleurs les caisses, liées au personnel de leur entreprise, sont contraintes d'effectuer leurs placements en fonction de l'âge moyen de leurs assurés et non selon une stratégie de risque optimale.

Alors qu'aujourd'hui un placement adéquat fournit un rendement brut d'environ 3%, les caisses parviennent à peine à la moitié de ce rendement, ce qui correspond, renchérissement et coûts déduits, à un rendement nul. Selon Janssen, une meilleure organisation du 2^e pilier permettrait sans peine d'augmenter les rentes de 15%. Et cette meilleure organisation passe par le libre choix de la caisse de retraite.

L'Office fédéral des assurances sociales vient de recevoir les conclusions d'une étude de faisabilité du libre choix. Les auteurs - les bureaux Econcept et Ecofin - préconisent de maintenir l'assurance vie et invalidité durant la vie active dans le cadre de l'entreprise. Par contre, employeur et salariés se mettraient d'accord sur la part du salaire à confier à une institution de prévoyance indépendante, la loi fixant une limite minimum. Chaque salarié serait libre de choisir son institution. La loi imposerait une présentation standard et détaillée des offres et un plafond de risque, de manière à ce que le salarié puisse comparer les offres. A partir d'un âge fixé par le législateur, le capital épargné pourrait être transformé en une rente garantie, ou même en une rente partielle en cas de retraite anticipée.

Il est probable que les quelque 10 000 responsables des caisses de retraite, leurs employés et conseillers ne manifesteront pas un enthousiasme débordant pour ces propositions. Des propositions qui méritent pourtant un large débat puisque le dossier concerne très concrètement la grande majorité de la population active. jd

Edito

DP à haut débit

Il était une fois un site Internet, en voilà un nouveau. Davantage qu'une vitrine, il souhaite devenir un instrument de débat, à gauche certes, mais ouvert également à tous ceux qui sont prêts à confronter leurs idées, par-dessus les partis pris.

Une étude, réalisée en 2004 par François Huguenot (DP n°1629), nous avait fait mieux connaître nos abonnés. En même temps, elle avait également mis en lumière un certain écart entre l'envie d'une réflexion rigoureuse et le besoin accru de partager et d'échanger des points de vue. Comme si une pensée bien faite n'était plus suffisante et réclamait la confrontation, en dehors du petit cercle d'heureux composant la rédaction. Le groupe d'auteurs qui s'adresse à des lecteurs dispersés depuis 42 ans doit ouvrir la discussion. L'enquête a abouti au besoin d'une relation moins hiérarchisée entre individus intelligents. Une approche très web, en quelque sorte. Horizontale.

Par ailleurs, une hémorragie discrète mais têtue affectant notre lectorat nous a poussés à tenter la carte de l'interaction et de la participation. Le site renouvelé force les collaborateurs réguliers à défier le commentaire du lecteur. Si le désir originel de comprendre et de dévoiler, voire de dénoncer, les mécanismes, les intérêts, les conflits qui façonnent la Suisse reste primordial et d'actualité, il fallait cependant en ajourner l'articulation et l'expression. Internet peut décloisonner la routine rassurante entre familiers. Revaloriser le papier en renforçant son impact. Et du coup attirer davantage de femmes et d'hommes concernés par la chose publique, susceptibles d'engager leurs interrogations et leurs tentatives de réponses sur le domaine public.

Concrètement, le site offrira aux abonnés la version électronique du numéro en papier de la semaine, enrichie de liens et de références supplémentaires ainsi que des réactions des lecteurs. On pourra également consulter les archives du journal consignés depuis 1998. Les forums aborderont les questions qui agitent l'opinion publique, via les contributions des collaborateurs de la rédaction, de correspondants invités et les répliques des abonnés. Finalement, les dossiers rassembleront les pages publiées par DP au fil des ans sur des sujets capitaux de la vie politique du pays, accompagnés de documents, de liens et de textes éclairant autrement les thèmes choisis.

Commenter, débattre, participer: ce slogan n'a pas pris une ride. Internet doit en revanche lui insuffler une vitalité nouvelle tout en s'enracinant dans l'indépendance des origines, garantie par ses abonnés, les seuls à qui DP doit répondre. md

Critique de l'économie aux enchères

Le prix d'une prestation mise aux enchères tend à se généraliser au-delà du domaine du transport aérien. Cette pratique nouvelle exige une discussion critique.

On me fit comprendre à l'agence que, tout de même, j'aurais pu savoir que la date que j'avais retenue coïncidait avec les vacances scolaires et que, vu la plus forte demande, les tarifs étaient en conséquence plus élevés. Il restait quelques places dans un vol à mille francs; les premières, à prix d'appel, avaient été mises en vente pour quelques dizaines de francs. Pratique qui n'était pas le fait d'une société spécialisée dans le *low cost*, mais celui d'une compagnie aérienne d'ancien renom. Ainsi deux passagers, voyageant côte à côte sur le même vol, ont payé la même prestation de service d'un prix variable dans une fourchette de 1 à 25.

Le prix n'est donc plus déterminé par la nature du service rendu-vendu, mais fonction d'une sorte de mise aux enchères. Cette pratique tend à

gagner du terrain dans l'ensemble des services. Son impact n'est pas seulement commercial, mais encore économique et politique. Sous cet angle, la discussion est à peine amorcée.

Socialement

Par rapport à l'économie basée sur des prix stables (peut-on parler de juste prix?), le prix-enchère crée une redistribution et une ouverture de la clientèle. Les plus prompts à saisir les avantages offerts, payés en fait par les plus lents, ont accès à des prestations qui, au tarif normal, leur auraient peut-être été inaccessibles. La débrouillardise est récompensée. Sont perdants ceux qui maîtrisent mal les nouvelles technologies informatiques et surtout ceux qui ont des obligations de dernière heure ne leur laissant plus le choix de la meilleure offre.

La transparence

Le commerce ordinaire s'écarte souvent du prix courant : action, solde, tarif haute saison, de pointe, etc... Mais ces écarts sur le haut ou sur le bas renvoient à un prix de référence. Certes les composantes du prix de base ne sont pas pour autant toujours connues et transparentes, du moins serait-il possible d'en calculer les coûts et les marges.

Le prix-enchère est établi lui aussi selon des normes, sinon les sociétés qui les pratiquent iraient tout droit à la faillite, mais ces normes sont plus proches de celles de la rentabilité d'une loterie que de l'ordinaire calcul du prix de revient. Plus opaques et aliénantes donc.

Individualisme

Le prix-enchère est de la même famille que les contrats de travail de durée déterminée,

que le travail sur appel. C'est la même cassure de la continuité, le refus de la stabilisation sur la durée. Un pas de plus vers l'instantanéisme et l'individualisme.

Or la régulation sociale, celle que nous souhaitons, implique la continuité, la stabilité, le contrat, la transparence la plus grande possible et, si cette formule a un sens, le juste prix. La politique salariale et les conventions collectives ne sont pas compatibles avec l'économie-loterie, la concurrence exacerbée.

La critique de gauche si sensible à la libéralisation, à la marchandisation de toute chose, ne s'est que trop peu portée sur l'économie-enchère. Est-ce parce que certains de ses adhérents savent en bénéficiaire et apprécient ses avantages?

La cohérence voudrait que l'on resserre les boulons de la critique. ag

Vote électronique

La politique via SMS

La Confédération poursuit ses tests en matière de vote électronique. Neuchâtel et Zurich seront les prochains cobayes lors des votations du 27 novembre. Nouveauté: trois communes zurichoises offriront en sus la possibilité de voter par SMS. Dans l'une d'elles, Bülach, citoyennes et citoyens pourront déjà s'exprimer au moyen de leur téléphone portable lors d'une votation communale le 30 octobre prochain.

Par cette facilité nouvelle offerte au corps électoral, les administrations en charge du développement du vote électronique attendent une amélioration de la participation, tout particulièrement chez les jeunes. Les experts pen-

sent que l'intérêt des nouvelles générations pour la vie politique - assez faible - devrait être stimulé. Les premières expériences de vote électronique ont en effet mobilisé un pourcentage non négligeable de votants. Mais c'est sur la durée seulement qu'il sera possible de juger de l'impact de cette nouvelle manière de voter.

Nous avons déjà évoqué dans ces colonnes la complexité du vote électronique (DP n° 1618). Alors que le vote par correspondance se révèle beaucoup plus simple et rapide; c'est lui qui a marqué un véritable progrès et qui a contribué à une hausse sensible du taux de participation.

Il est probable que le vote électronique, dans ses différentes variantes, va plus attirer les

personnes qui manifestent déjà un intérêt pour la vie politique qu'il ne convertira soudain les indifférents. C'est la conclusion d'une passionnante analyse sur les 15 ans de l'Internet parue dans *Das Magazin* (n° 41, 15. Oktober 2005): l'Internet ne stimule pas l'intérêt pour la politique; c'est la participation politique qui stimule l'intérêt pour l'Internet. La seule véritable révolution déclenchée par la Toile concerne les rapports entre consommateurs et producteurs. Les premiers accèdent facilement aux informations comparatives et aux forums consacrés à différents produits, une situation que ne peuvent plus ignorer les seconds. jd

Duttweiler, l'enragé

Un texte réédité de Hans Ulrich Jost, ancien professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne, brosse le portrait politique du fondateur de Migros.

Gotlieb Duttweiler, père de Migros, ennemi des monopoles, homo oeconomicus hors pair, incarne aux yeux d'Hans Ulrich Jost toute l'ambiguïté d'une modernité rapace, réfractaire aux règles mais encore empêtrée dans son passé. Le texte consacré au fondateur du géant orange, paru à l'origine dans *DU* d'octobre 2000, illustre à merveille la veine biographique, le style explosif et l'ironie aigüe de l'historien bernois, désormais à la retraite. Hans Ulrich Jost quitte ces jours la chaire d'histoire contemporaine qu'il occupait à l'Université de Lausanne depuis 1981. A cette occasion, Antipodes publie un recueil d'articles voulu et réalisé par ses collaborateurs afin de lui témoigner amitié et reconnaissance. Les trente-six retenus balisent ses thèmes préférés. Et célèbrent la critique exercée à l'égard des mythes qui occultent la nature et le fonctionnement du système suisse.

La verve polyvalente de Hans Ulrich Jost s'attaque aux paysages de la bourgeoisie aussi bien qu'à la sociabilité de ses compatriotes. Il accuse les tentations idéologiques de l'historiographie indigène et démonte à loisir consensus, neutralité et cohésion nationale à la lumière des conflits refoulés qui agitent les entrailles du pays. L'économie et les affaires étrangères subissent également l'interrogatoire d'un intellectuel refusant les vérités lénifiantes. Finalement se dessine le profil d'un chercheur amoureux des profondeurs comme des survols aériens. Où l'aventure d'un homme, hasardeuse et unique, en dit autant que l'étude encyclopédique de siècles entiers.

Or, le destin politique de Gotlieb Duttweiler éclaire cruellement l'imperméabilité du sérail politique. Le Palais fédéral tourne autour de lui-même, autosuffisant. Un univers

homogène, à part, réfractaire aux exceptions, sinon aux changements. Le 8 octobre 1948, exaspéré, Duttweiler lance des pavés contre les vitres du Parlement. Il est las d'attendre une réponse à sa motion sur l'approvisionnement du pays. Pire, une année plus tard, des officiers de l'armée, qu'il accuse d'être à la solde de la multinationale Unilever pour noyauter le commerce des huiles et des graisses en Suisse, gagnent un procès en diffamation qui lui vaut dix jours de prison ferme. Même le général Guisan trouve que Duttweiler exagère. Cette condamnation marque la fin d'une carrière politique commencée une dizaine d'années auparavant au Conseil national, dans les rangs du parti de l'Alliance des Indépendants qu'il a créé à la mesure de ses ambitions. En revanche, son combat contre toutes les baronnies, les cartels, les lobbies qui entravent la libre concurrence dans le secteur de la distribution se poursuit. Combat qui a provoqué fatalement le rejet de la petite galaxie bernoise, malgré une réputation de Robin des Bois auprès de la population.

Au-delà de son caractère autoritaire, d'idées parfois confuses, voire contradictoires, Hans Ulrich Jost ne peut cacher une certaine sympathie à l'égard de l'anticonformisme infatigable et querelleur de Duttweiler. C'est probablement ce qui les rapproche. Avec une conscience critique du temps qu'ils vivent, nourrie d'une vision, même fragmentaire, de l'avenir. Tout le contraire de Christoph Blocher, à qui on pourrait hâtivement le comparer, enfermé dans l'opportunisme à court terme d'un chef d'entreprise dépourvu d'horizon. *md*

A tire d'ailes. Contributions de Hans Ulrich Jost à une histoire critique de la Suisse, Antipodes, Lausanne, 2005.

Le compte-à-rebours s'achève aujourd'hui. Le nouveau site est maintenant accessible. DP revient ainsi pour la dernière fois sur l'un des dossiers suivis pendant quarante-deux ans d'existence.

La série complète est disponible sur www.domainepublic.ch

Le service public

Longtemps le service public se confondait avec l'activité des grandes régies - PTT, CFF entre autres - monopoles liés à la construction de l'Etat national et justifiés par la nature des biens produits ou les défaillances du marché: doubler le réseau des lignes téléphoniques ou des voies ferrées aurait été un non-sens économique.

La politique de libéralisation conduite par l'Union européenne tout comme l'évolution technique ont profondément modifié la donne. Toutefois l'ouverture à la concurrence de secteurs autrefois monopolisés par les entreprises d'Etat n'implique pas la fin du service public: libéralisation n'équivaut pas à privatisation. La définition du service public varie dans le temps. Parce qu'elle relève de choix politiques, elle n'est jamais définitive.

Ce qui constitue aujourd'hui l'intérêt général exige plus que jamais un débat démocratique. Quels contenus pour l'égalité - mêmes conditions faites à tous les usagers -, pour la continuité - garantie d'un fonctionnement régulier? Quels opérateurs sont-ils le mieux à même de répondre aux besoins? Quelles régulations étatiques et quels contrôles pour garantir le service public et, le cas échéant, quel financement?

Pour que le débat soit fructueux, il faut abattre les a priori idéologiques. La concurrence n'est pas toujours garante d'efficacité, pas plus d'ailleurs que le monopole étatique. Si la défense des conditions de travail des salariés reste nécessaire, elle ne peut justifier à elle seule le maintien d'un statut et de prestations inadaptées aux besoins: le maintien d'un réseau serré d'offices postaux ne correspond plus aux comportements des usagers; le maintenir coûterait cher, pour un service insuffisant.

La rénovation du service public, conjuguant l'efficacité économique et le progrès social, passe par un dialogue entre les personnels concernés et les usagers. Le service public nouveau sera évolutif, se développant non pas en fonction d'un critère univoque - préservation des acquis ou primauté de la concurrence - mais en réponse à des besoins concrètement exprimés et à des prestations constamment évaluées.

Comme en témoignent les nombreux articles qu'il a consacrés à ce dossier, *Domaine Public* s'est engagé très tôt dans ce débat, un débat qu'il entend poursuivre. *jd*

Du fait d'être bilingue

Mary Weed*

La plus grande partie de la population mondiale possède des compétences au moins minimales dans une seconde, voire une troisième langue - ne serait-ce que quelques mots en anglais de base, ou dans une autre langue véhiculaire comme le français, le pidgin ou le swahili. Mais la Suisse est l'un des rares pays qui connaît une cohabitation harmonieuse entre des locuteurs s'exprimant dans des langues distinctes.

Les utilisateurs de langues multiples sont confrontés sans forcément le savoir à des questions à la fois fondamentales et profondes qui ont à voir avec l'identité linguistique, l'école, l'alphabétisation multiple, comment on apprend effectivement des langues, et pourquoi les résultats varient tellement d'une personne à l'autre. Les parents, les étudiants, les enseignants et les chercheurs qui s'intéressent à l'étude du plurilinguisme tentent de comprendre comment on apprend de nouvelles langues.

Des pays comme la Suisse, mais également le Luxembourg, le Canada, l'île Maurice, le Cameroun, etc., trouvent leur légitimité et leur origine dans le désir politique de servir chaque citoyen dans sa propre langue. Reconnaissant cette difficulté, certains pourront répliquer: «Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué et créer une confusion inutile?»

Dans chacun des vingt-six cantons, le système éducatif suisse est tout à fait autonome en ce qui concerne les politiques d'éducation. Cependant, avec quatre langues nationales - le français, l'allemand, l'italien et le romanche - ce n'est pas étonnant que dès que l'anglais est introduit, on essaie d'évaluer où, pourquoi et comment étudier et apprendre de nouvelles langues.

En fait, la pratique d'une seconde langue est passablement inhérente au système éducatif. En d'autres termes, le français et l'allemand sont chacun la seconde langue de l'autre pour la plupart des Suisses qui passent par l'école obligatoire et l'université. Cette situation se répète entre l'italien et le français ou entre l'allemand et l'italien. Pour rendre cette situation plus complexe encore, l'influence croissante de l'anglais, en tant qu'idiome transnational de fait et qui doit être enseigné précocement, n'est pas encore considérée comme une priorité par le système éducatif public. Cependant, il est important de remarquer que Zurich et quelques autres cantons alémaniques préfèrent enseigner l'anglais plutôt que le

français qui est pourtant une langue nationale officielle. C'est une erreur pour la cohésion nationale, même si aujourd'hui l'anglais, langue multinationale, est nécessaire aussi bien au niveau secondaire et universitaire que pour la formation continue.

Cette dispersion des exigences dans l'apprentissage des langues explique largement pourquoi la Suisse est menacée par une épée à double tranchant.

Tout d'abord, la masse critique des autres langues dans chaque région linguistique est restreinte. Les supports d'apprentissage sont difficiles à trouver. Les élèves germanophones acquièrent naturellement la plupart de leurs matériels de lecture (imprimés, électroniques ou en réseau) en Allemagne. Ce principe s'applique à une plus grande échelle dans les régions francophones et italoophones.

Ensuite, la demande d'anglais est la plus forte dans les institutions publiques d'éducation supérieure et dans les niches spécialisées comme la biotechnologie. Bref, le marché et la demande sont trop faibles pour accroître l'intérêt d'être bilingue. Il y a un autre obstacle: l'enseignement des langues étrangères n'est pas intégré de manière systématique aux programmes de formation continue des enseignants. Il est souvent délégué à des écoles privées comme c'est le cas de l'EPFL à Lausanne.

C'est pourquoi, en tant qu'Irlando-Californienne, francisée, qui se sent chez elle en Suisse, je prie pour que l'éducation et la formation bilingue prennent une ampleur nationale, dans un pays multiculturel. Les Etats-Unis mènent des recherches à ce sujet, étant donné qu'au moins un Américain sur sept parle une autre langue que l'anglais à la maison. Le dernier président à avoir un avis sur la question était Bill Clinton, lorsqu'il a déclaré: «L'enjeu est de savoir si nous allons valoriser ou non la culture, les traditions de chacun et si nous allons admettre qu'il est de notre devoir de permettre à ces enfants de réaliser les capacités que Dieu leur a données.» Toutes les communautés ne sont pas préparées au défi que représentent le bilinguisme et le plurilinguisme. Il semble déjà difficile pour l'administration américaine actuelle de communiquer dans une seule langue, alors d'autant plus dans deux, voire plusieurs. Par contre, la Suisse est à mon avis tout à fait à la hauteur.

*Mary Weed est une Irlando-Américaine, grandie en Californie, et qui a fait une partie de ses études à Paris. Experte en communication, elle a travaillé - en anglais - pour des multinationales et enseigné dans des universités. Elle vit en Suisse depuis seize ans; elle en a acquis la nationalité en avril 2005 et est même devenue membre des paysannes vaudoises. Andrew Pickens, son fils de 14 ans, a publié un recueil de poésies en anglais et en français intitulé *Voyage de rêves*. Elle est donc particulièrement confrontée à la question du bilinguisme.

Les opinions exprimées par l'auteur n'engagent pas la rédaction de DP.

Vaud dans le miroir de Napoléon

Un mémoire réalisé à la faculté des Lettres de l'Université de Lausanne jette un regard sur les avatars de l'identité vaudoise pendant l'Helvétique.

La construction de l'identité d'un peuple est le fruit de bricolages hasardeux réalisés avec les moyens du bord dans les périodes de grand changement. Il en va ainsi de la naissance de l'identité vaudoise au moment de la République helvétique entre 1798 et 1803, présentée dans un mémoire universitaire par Matthias Bolens.

Premier bricolage identitaire avec l'ouvrage de Albrecht de Haller, *Die Alpen*, vite traduit en français, première exaltation de la montagne par le futur directeur des salines de Bex, et *La Nouvelle Héloïse*, succès européen qui attire les visiteurs en admiration devant les coteaux et les vignes. Les élites locales s'emparent de ces constructions imaginaires et les font leurs. Le mythe de la pureté montagnarde dans ce pays lacustre, et celui de la liberté rousseauiste dans cette contrée soumise furent adoptés sans efforts.

Les trois Suisses

Ensuite Guillaume Tell et la Suisse primitive, dont les thèmes de résistance à l'injustice furent vite popularisés par ce grand diffuseur de mythes que fut, entre autres choses, Frédéric-César de La Harpe. Son ouvrage de 1796 sur la constitution du pays de Vaud est ainsi dédié aux trois Suisses, Stauffacher, Fürst et Melchtal, ainsi qu'à Guillaume Tell, Nicolas de Flüe et Winkelried. Personne ne manque. Très vite les Vaudois surent qu'ils devaient se rattacher à une continuité helvétique.

Mais des éléments plus locaux intervinrent. Les patriotes de 1798 firent du pays de Vaud

le cœur de l'Helvétie romaine. Pour Henri Monod, les vrais «Helvétiens» sont les Vaudois! Cet élément sera très vite intégré par une population friande d'histoires sur ses ancêtres. Et contrairement aux Français qui rejetèrent le moyen-âge comme symbole de l'obscurantisme, les révolutionnaires vaudois idéalisèrent la période d'avant la conquête bernoise et portèrent aux nues les États de Vaud de Moudon, réunion annuelle des seigneurs et des détenteurs des pouvoirs communaux, comme

symbole de la liberté et des droits du peuple.

Par contre Davel n'est pas vraiment utilisé sous l'Helvétique. Le major révolté contre les Bernois de 1723 apparaît comme un homme ayant rompu son serment et qui n'avait plus toute sa raison. Le mythe déjà lancé par La Harpe se développera plus tard. Ajoutons à ces bricolages un fait, lui, trop réel: le rejet progressif de la France en raison de la nécessité d'assurer la subsistance des nombreuses troupes qui traver-

saient le pays ou y stationnaient. Les historiens connaissent bien ces mécanismes de fabrication identitaire, mais il est toujours utile de rappeler la fragilité des représentations qu'ils mettent en œuvre. jg

Matthias Bolens,
Les représentations identitaires de l'espace vaudois sous l'Helvétique (1798-1803): naissance d'un «patriotisme» cantonal?
Université de Lausanne, Faculté des Lettres, mars 2005.

Un tournant en 1934

Les derniers témoins de la «grande crise» des années trente disparaissent. Ceux qui l'ont vécue la rapprochent de la crise actuelle. Ils découvrent des comportements assez semblables des gouvernants. En 1945, à la fin de la guerre, les dirigeants d'alors promettaient d'assurer le plein-emploi grâce à des mesures susceptibles de créer des occasions de travail. Evidemment, on s'inspirait de l'économie de guerre. De nos jours, le nazisme et le communisme ne font plus peur. Seul le profit semble motiver. Nombreux en profitent mais nombreux aussi en souffrent. Quant aux esprits, ils évoluent. Le Parti socialiste suisse élabore un nouveau programme économique. Une conférence de presse a fait le point à mi-parcours. Jean-Noël Rey, coprésident de la commission en charge du projet, interrogé par *La Liberté*, «regrette une certaine absence des Romands». Le même journal note dans son commentaire que «le PSS tente de quitter ses tranchées idéologiques». En fait il ne fait que confirmer une tendance commencée en 1934-1935, quand la VPOD (SSP), au Congrès de Lausanne, et le PSS, ont adopté «Le Plan de Travail» qui abandonnait la ligne «neo-marxiste» du début du xx^e et ouvrait «une voie pour sortir de la crise et de la misère». Le Belge Henri de Man (1885-1953) en était l'inspirateur. Le planisme a fait l'objet d'une première conférence européenne¹ en septembre 1934 à l'Abbaye française de Pontigny. Parmi les huit participants suisses, signalons Ernst Reinhard, président du PSS, le futur Conseiller fédéral Willy Spühler et Hans Oprecht. Il n'y avait pas de Romands. Encore très étatiste, ce plan de travail a fait place pour le PSS, en 1943, à un programme intitulé «La Suisse Nouvelle» (à ne pas confondre avec le livre du socialiste religieux Leonhard Ragaz, paru pendant la Première Guerre mondiale). C'était un programme d'après-guerre qui faisait une large place à la coopération. L'évolution a ensuite continué. S'agit-il d'une trahison? Certainement pas. Mais tous ceux qui veulent un Parti socialiste responsable, proche de sa base et compétent en matière économique, ont intérêt à suivre et à participer aux travaux d'élaboration du nouveau programme économique comme l'a fait la section socialiste de Schleithem (SH)². cfp

¹Der Plan der Arbeit, VPOD, 1934, compte rendu de la Conférence de Pontigny.

²links.ch (octobre 2005).

A lire: Benno Hardmeier, *Geschichte der sozialdemokratischen Ideen in der Schweiz (1920-1945)*, Verlag P. G. Keller-Winterthur 1957 et *Rote Revue*, 9 octobre 1959 et plus particulièrement l'article de Hans Oprecht, «Zur Geschichte der Programme der SPS».

L'or noir du Val-de-Travers

Il était une fois des matières premières enfouies dans les montagnes neuchâteloises. Hommes et chevaux, dynamite et pelles mécaniques les ont extraites pour le monde entier.

Le guide ferme le portail d'accès à la galerie principale. Elle a été percée la même année que le tunnel ferroviaire du Simplon en 1906. Il faut allumer les lampes de poche. Le boyau de roche et d'asphalte descend vers le centre de la terre. L'humidité frappe la peau à 90%. Huit degrés Celsius partout et pour toujours. Ici et là apparaissent les vestiges, propres et en ordre, de l'exploitation passée. Le guide photographie les touristes avec casque et goutte au nez devant un bulldozer inoffensif, encore jaune. Pelles, lampes à acétylène, marteaux-piqueurs, barres à mine s'exposent sur les parois dans de gigantesques cadres argentés. Il y a même une lune fluorescente au bout d'une impasse et les œuvres laissées par des étudiants d'une école d'art encastrées dans des niches d'ivoire.

Depuis 1986, les mines d'asphalte de la Presta dans le Val-de-Travers se sont transformées en musée. L'extraction était devenue trop chère et le filon trop mince pour résister à la concurrence des bitumes artificiels et des producteurs étrangers.

La kermesse des propriétaires

Le vallon, sujet du roi de Prusse, attire les chercheurs de houille, de charbon et de bitume dont on a signalé les gisements au XVII^e siècle déjà. A partir de 1710 les demandes de concession se bousculent entre Berlin et Neuchâtel. Même si au lieu des matières espérées, on trouve plutôt de l'asphalte. Un dérivé rocheux du pétrole, remonté à la surface sous la poussée des continents à la dérive. Hommes d'affaires et entrepreneurs se précipitent dans le Val-de-Travers. Les sociétés d'exploitants se succèdent. Eriny d'Eriny de Rutzin en Bessarabie, professeur de grec et docteur aux origines brumeuses, dirige la première. Quelques années plus tard, Louis Pierre Anzillon de la Sablonnière, bien introduit à la cour du roi de France, prend le relais. Ensuite, ce sont des gens du terroir qui s'emparent des mines. Malheureusement, l'asphalte ne tient pas toutes ses promesses, ni en médecine ni sur les

routes, faute de connaissances techniques performantes.

L'ère industrielle

Le XIX^e siècle annonce la découverte d'un nouveau filon de l'autre côté de la vallée, où se dresse encore l'usine désormais reconvenue en bureaux pour fiduciaires et consultants. L'exploitation, toujours à ciel ouvert, devient enfin rentable et s'exporte dans le monde entier. L'industrialisation réclame combustibles et matériaux en abondance et les villes goudronnent à tour de bras grâce à la méthode de construction des chaussées inventée par l'Écossais Mac Adam. En revanche, la valse des concessionnaires se poursuit. Jusqu'en 1841, lorsque Philippe Suchard, fabricant de chocolat à Serrières, en assume la direction. En tournée, il vend friandises et bitume. Les trottoirs de Karlsruhe, de Mannheim, de Heidelberg, de Munich, et même de Washington portent le nom du Val-de-Travers. Ensuite, Neuchâtel s'affranchit de la Prusse lors du coup de sac de 1848. Il récupère indépendance et droits d'exploitation sur la mine, c'est-à-dire les taxes. En même temps, le carrousel des concessionnaires tourne de plus belle pour s'arrêter définitivement avec l'arrivée des Anglais.

L'aventure souterraine

Les routes d'Angleterre et des colonies ont besoin d'asphalte à bas prix et livré régulièrement. Malgré les réticences du gouvernement cantonal, largement compensées par des impôts annuels de 200 000 francs, agrémentés d'une redevance de six francs par tonne de minerai, la Neuchâtel Asphalte Company Limited (NACO), fondée à Londres en 1873, s'assure le contrôle du site de Travers pendant un siècle.

Croissance oblige, seule arme face aux poids des taxes et à la concurrence étrangère - Trinidad de Tobago mais aussi France et Allemagne - on va chercher la matière première sous terre. Cent kilomètres de couloirs souterrains gagnent le ventre de la montagne. Au meilleur de sa production, la mine avale tous les jours près de 160

mineurs, la plupart payés au poids. Juchés sur des wagonnets brinquebalants traînés par les chevaux, les ouvriers roulent à la lumière de l'acétylène. Ils remontent les blocs et ensuite ils replongent. Et pour ne pas perdre de temps, ils mangent dans les galeries. De longues tables blanches qui flottent dans la nuit.

Deux guerres plus tard, qui ont failli achever l'exploitation, les produits synthétiques, bitume et goudron, condamnent l'asphalte. La mécanisation du travail, la baisse des effectifs ne suffisent pas à contrer l'attaque. L'or noir pâlit. Il se vend de plus en plus mal à la barbe des tentatives de cartelliser le marché. La NACO cède la concession à une autre SA, la Neuchâtel Asphalte. Deux ans encore, puis on ferme définitivement.

Maintenant l'eau a inondé les deux tiers des tunnels. Les touristes galopent aux trousses du guide parlant. Maître d'un spectacle d'ombres mélancolique. Aspiré par le néant, quand les ventilateurs tournent à nouveau. Pour nous impressionner et nous décoiffer. *md*

Albert Spycher, *Les mines d'asphalte de la Presta/Val-de-Travers*, Société suisse des traditions populaires, Bâle, 1994.

<http://www.gout-region.ch/mines.php>

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
**Jean-Daniel Delley (jd); André Gavillet (ag)
Albert Tille (at); C.-F. Pochon (cfp)**

Forum:
Mary Weed

Responsable administrative:
Annie Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch